

02/10/2018 : A la télévision comme sur internet, l'Europe protège ses citoyens et promeut sa diversité culturelle – Marc Joulaud (LR, PPE, Fr)

« Aujourd'hui, les citoyens ne font plus la distinction entre la télévision et internet quand ils consomment du contenu audiovisuel, il fallait donc rapprocher les règles s'appliquant aux médias audiovisuels et aux plateformes » a expliqué Marc Joulaud, membre de la commission Culture, après l'adoption par le Parlement européen de la Directive sur les services de médias audiovisuels.

Ce texte modernise les règles pour les médias audiovisuels opérant en Europe, afin de protéger les consommateurs, de promouvoir la création européenne et d'assurer l'indépendance des médias. « Beaucoup de ces règles ne sont qu'un point de départ, les États pourront aller plus loin s'ils le souhaitent pour davantage protéger leurs citoyens ou promouvoir la culture européenne » précise Marc Joulaud.

C'est un texte ambitieux et une avancée pour le modèle audiovisuel européen, fondé sur la promotion de la diversité culturelle et la protection des consommateurs, ainsi qu'une réponse concrète aux évolutions et abus du marché.

Ainsi, l'Europe impose pour la première fois des règles aux plateformes de partage de vidéo et aux réseaux sociaux quant au contenu audiovisuel qu'ils abritent. « Ces règles élémentaires, mais indispensables, protégeront les consommateurs et les mineurs contre la publicité déguisée ou les contenus incitant à la haine et au terrorisme » insiste Marc Joulaud.

Autre nouveauté, les services de vidéo à la demande comme Netflix devront avoir au moins 30% d'œuvres européennes dans leur catalogue. « L'Europe doit être fière de sa riche production culturelle, nous ne devons pas nous résigner ou limiter nos citoyens à une culture américaine uniformisée » souligne-t-il. Ces services pourront également être imposés par les États pour contribuer au financement culturel.

« C'était là des points clés pour le Parlement et la France, car il était intolérable que ces services échappent aux règles en s'abritant là où la législation est la plus faible, tout en diffusant leur contenu partout en Europe » a insisté le député. « Ce texte est un pas de plus dans la responsabilisation des plateformes et une démonstration que l'Europe peut et sait être utile dans la vie quotidienne de nos concitoyens, chose dont on ne peut que se réjouir » conclu Marc Joulaud.